

COMMUNE DE LABEGUDE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU JEUDI 13 NOVEMBRE 2025**

L'An deux mille vingt-cinq et le jeudi 13 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 07 novembre 2025

Présents : MMES BERNARD-MARTINEZ Nathalie, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise, MM DURAND Gérald, GOSSE Pascal, PONTHER Jean-Yves, VOLLE Jean-Luc.

Excusés et procurations : MME BRUNEL Isabelle à BERNARD-MARTINEZ Nathalie, M. BESSON Jonathan à DURAND Gérald, M. GROS Cyril à MME TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise, M. VERNET David à M. VOLLE Jean-Luc.

Secrétaire de Séance : M. GOSSE Pascal

N°44/2025

CONVENTION DE PARTENARIAT 2026-2029
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS D'ACCES A L'OFFRE DE LOISIRS

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal, la convention pluriannuelle de partenariat, d'objectifs et de moyens en matière d'accès à l'offre de loisirs du centre socio-culturel Le Palabre couvrant la période allant du 01.01.2026 au 31.12.2029.

Le centre socio-culturel Le Palabre propose deux accueils de loisirs fixes pour les 3-11 ans, les mercredis scolaires et les vacances : Aubenas-Baza et Lavilledieu.

Également, un accueil jeunes 12-17 ans est en place pendant les vacances scolaires (hors fin d'année) dans les locaux du Palabre.

Pendant les vacances scolaires (hors vacances fin d'année), l'offre de loisirs s'étend avec une proposition de 2 centres de loisirs itinérants financés par la CCBA, pour lesquels les habitants y ont accès sans conditions.

Cette convention a pour objet de définir les modalités d'accueil, des enfants de la commune de Labégude, aux centres de loisirs fixes 3-11 ans agréés par le service départemental à la jeunesse à l'engagement et au sport (SDJES) organisé par le centre socio culturel le Palabre et au secteur jeunes 12- 17 ans.

Afin que les familles Labégudiennes puissent accéder aux offres de loisirs proposées, la commune doit être signataire d'une convention garantissant sa contribution au coût de la journée animation enfant qui est de 45 €.

Après déduction de la participation des familles et des aides de la CAF de l'Ardèche, un reste à charge de 23 € journalier par enfant doit être couvert par les communes de résidence des familles.

La proposition de subvention concerne les inscriptions des enfants de la commune lors des vacances scolaires et des mercredis scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ➔ autorise le Maire à signer la convention de partenariat, d'objectifs et de moyens d'accès à l'offre de loisirs du centre socio-culturel Le Palabre pour la période 2026-2029.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
Jean-Yves PONTHER

